



DEMANDE DE DEVIS Agence MCA-Morocco

Rabat, le 28 mai 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots :

LOT-18 : Equipements de laboratoire

&

LOT-19 : Engins de BTP

Projets : Institut Spécialisé du Bâtiment Casablanca (CFP 28)

No: DD/SH/MCA-M/ EW-39-E-Lots 18 & 19/Compact

Madame/Monsieur,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements technico-pédagogiques**, conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés à l'institut de formation professionnelle Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca) : CFP 28, bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots :**

- **Lot 18 :** Equipements de laboratoire financés par MCC. Ce Lot est estimé à **149 620,11 USD/1 339 100,00 MAD.**
- **Lot 19 :** Engins de BTP financés par MCC. Ce Lot est estimé à **31 284,92 USD/280 000,00 MAD.**

Les descriptifs des équipements à fournir pour chaque lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2-Documents à fournir dans l'offre :



Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour **un ou plusieurs lots**.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées **(au moins deux)** par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Le montant minimal de chaque attestation doit être de :

- **Lot 18 : 100 500,00 USD** ou son équivalent **900 000,00 MAD**
 - **Lot 19 : 22 300,00 USD** ou son équivalent **200 000,00 MAD**
3. Une Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
 - **Lot 18 : 2 000,00 USD** ou son équivalent **18 000,00 MAD**
 - **Lot 19 : 500,00 USD** ou son équivalent en **4 500,00 MAD**
 4. La Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur minimum de :
 - **Lot 18 : 50 000,00 USD** ou son équivalent **447 500,00 MAD**.
 - **Lot 19 : 10 000,00 USD** ou son équivalent **89 500,00 MAD**.

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du



fournisseur, l'objet et le numéro de l'appel d'offres et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté par lot (dossier par lot) portant le numéro et le nom du lot et à l'intérieur de chaque lot la documentation technique des articles doit être présentée d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement du présent appel d'offres (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes,...), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et qui seront mis à disposition par l'entreprise chargée des travaux.
- Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)
Date de livraison requise *	Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois
Période de validité de votre devis	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la



part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT ;
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet du présent appel d'offres, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires, comme mentionné dans l'article 10 des spécifications techniques ;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modifications, corrections, ou remplacements sont aux frais du fournisseur ;
- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.



- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précisés.
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet du présent appel d'offres, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4.Modalités et lieux de livraison

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet du présent appel d'offres devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer:

1. La date de livraison et installation ;
2. La référence au marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des équipements livrés (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée..... etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

- 1- les documents de mise en marche ;
- 2- un manuel d'utilisation ;
- 3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet du présent appel d'offres, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'article 4 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.



RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les matériels livrées et installées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements et matériels livrées et installées aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à chaque lot dans un délai de **6 mois**.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation conformément à l'article 4.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification de le ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 2 ‰ (deux pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par le présent appel d'offres.

6. Garantie :

Le Fournisseur déclare et garantit que les biens sont neufs, d'origine constructeur, qu'ils n'ont jamais été utilisés et qu'il intègre toutes les améliorations récentes en termes de conception et de matériaux.

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant du présent appel d'offres, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

6.1 Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes spécifications techniques, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires ;
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;



- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

6.2 Continuité de service et support technique

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Mettre en place une hotline (téléphonique) et un helpdesk (via application web) pour recueillir les réclamations et résoudre les pannes des instituts bénéficiaires ;
- Les réclamations seront initiées par le gestionnaire de l'institut. Cette hotline et ce helpdesk seront opérationnels tous les jours ouvrables du lundi au samedi, de 08H30 à 18H30 :
 - Ils seront accessibles via un numéro qui doit être fonctionnel et interchangeable durant toute la tranche de garantie et doit être inclut dans l'autocollant collé à tous les équipements du présent appel d'offres dont le modèle sera fourni par MCA-Morocco ;
 - Ils devront réceptionner les appels en arabe et en français.
- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts via la hotline et/ou la plateforme web ;
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution sur la plateforme web en introduisant les renseignements nécessaires aux moments opportuns.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour chaque lot :

- a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

c) Critère financier

Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante (**Hors TVA et Hors droits de douane**) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Pour le Lot 18

Sites	Livraison	Pourcentage
ISB Casablanca (CFP 28)	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹

Pour le Lot 19

Sites	Livraison	Pourcentage
ISB Casablanca (CFP 28)	A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ²

¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

² Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire



9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **17 juin 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : <https://www.dropbox.com/request/4OjYpSVqQMBwQqpcKX2H>

Aux fins de la soumission électronique, la copie papier de la Garantie d'Offre doit être soumise au plus tard le **21 juin 2021 avant 16h30mn** (au plus tard 2 jours ouvrables après la date limite) à l'adresse ci-après :

Toute Soumission de la Garantie d'offre, en version originale, reçue par l'Acheteur après la date limite pour la soumission de la Garantie d'offre du **21 juin 2021**, est déclarée en retard, rejetée et renvoyée sans être ouverte au Soumissionnaire, à la demande et aux frais de ce dernier.

La version scannée de la Garantie de soumission doit être soumise dans l'offre au plus tard le **17 juin 2021 à 23h00mn** (heure locale de Rabat).

Agent de passation de marchés

Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,

Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,

Bureau de l'Agent de passation des marchés,

Rabat- Maroc

procurement@mcamorocco.ma

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI

Directrice Générale

Agence MCA-Morocco

ANNEXE A-Bordereaux des prix
Lot 18 : Equipements de laboratoire

N°	Description	Unité	Quantité ISB Casablanca (CFP 28)	Quantité Totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	Etuve électrique	U	2	2		
2	Thermomètre	U	4	4		
3	Bacs en aluminium	U	24	24		
4	Cône d'Abrams	U	6	6		
5	Aiguille vibrante	U	4	4		
6	Moules cylindriques	U	30	30		
7	Presse à béton (compression)	U	2	2		
8	Scléromètre à béton	U	2	2		
9	Malaxeur à béton (labo)	U	2	2		
10	Pycnomètre en verre	U	6	6		
11	Jeu de tamis	U	4	4		
12	Appareillage pour équivalent de sable	U	4	4		
13	Récipient de mesure masse volumique	U	6	6		
14	Machine los Angeles	U	2	2		
15	Appareillage bleu de méthylène	U	2	2		
16	Prisomètre manuel (Appareil de Vicat)	U	2	2		
17	Appareillage de surfaçage	U	2	2		
18	Matériels divers	U	2	2		
19	Tamiseuse électrique pour tamis de diamètre 315	U	2	2		

N°	Description	Unité	Quantité ISB Casablanca (CFP 28)	Quantité Totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
20	Appareil de casa grande motorisé	U	6	6		
21	Appareil pour la détermination de la limite de plasticité	U	6	6		
22	Proctor normal et dame de compactage	U	6	6		
23	Proctor modifié et dame de compactage	U	6	6		
24	Machine à secouer les éprouvettes équivalent sable	U	2	2		
25	Densitomètre à membrane	U	4	4		
26	Œdomètre	U	4	4		
27	Boite de cisaillement	U	4	4		
28	Appareil pour la détermination de la limite de liquidité avec le pénétromètre à cône	U	2	2		
29	Presse CBR motorisé, capacité 50 KN, 7mm/min	U	2	2		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD						
Délai de livraison proposé						
Période de validité du devis						

Lot 19 : Engins de BTP

N°	Description	Quantité ISB Casablanca (CFP 28)	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	Mini pelteuse	01	01		
2	Mini dumper sur pneus électrique	01	01		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD					
Délai de livraison proposé					
Période de validité du devis					



Annexe B : Spécifications techniques



Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots

EW 39-E-LOT-18&19

Projets : ISB Casablanca (CFP 28)

Spécifications Techniques



INTRODUCTION

1. Informations générales

1.1 Pays bénéficiaire

Le Royaume du Maroc.

1.2 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du Fonds Charaka est l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco). L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée en septembre 2016 et chargée de la mise en œuvre du Compact II. Elle est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement.

1.3 Description sommaire du Compact II-Maroc

Le gouvernement du Royaume du Maroc a signé un accord, le 30 novembre 2015, portant sur un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « *Education secondaire* » et « *Workforce development* ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Ce modèle, dénommé "Lycée Attahadi" sera déployé dans 90 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Workforce development » (107,42 millions \$) comprend deux volets : (1) volet « **Formation professionnelle** (80,42 millions \$ auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement Marocain de l'ordre de 30 millions \$) » qui s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la



création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; (2) volet « **Emploi** » (27 millions \$) qui couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

2. Champ d'intervention

2.1 Fonds Charaka : Objectifs, consistance et gestion

L'objectif du projet « Education et formation pour l'employabilité » du COMPACT II, est de « renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif ».

L'objectif de la composante « formation professionnelle » est « le développement et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre l'offre et la demande en compétences ».

Le Fonds Charaka a pour objectif la mise en place d'une offre de formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé.

Le Fonds Charaka a été mis en place pour le financement de projets visant (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé ("**PPP**"), et (ii) la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion traditionnel piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé.

2.2 Projets bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

Les projets sélectionnés bénéficient d'un appui financier du Fonds Charaka dans le cadre des accords de dons conclus entre l'Agence MCA-Morocco et les bénéficiaires conformément au manuel des procédures du Fonds Charaka.

La mise en œuvre des projets consiste en la réalisation des composantes suivantes pour chaque projet :

- Etudes architecturales et techniques liées à la construction ;
- Travaux de Construction ;
- Assistance technique pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet ;
- Acquisition des équipements technico-pédagogiques.

Tableau sur les projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
4	IPMLI-Fahs Anjra) OFPPT	Création	TTH/Fahs Anjra	Industrie/Logistique

n°	Intitulé/Partenaire public principal	Nature	Région/Province	Secteur
7	IFMBTP-Fès) / M. Equipement	Création	Fès-Meknès / Fès	BTP
24	IFMSAS-Béni Mellal/OFPPT	Création	Béni Mellal-Khénifra / Béni Mellal	Santé
32	IFMSAS-Oujda/OFPPT	Création	Oriental/Oujda	Santé
36	IFMSAS-Meknès /OFPPT	Création	Fès-Meknès / Meknès	Santé
27	ISTA Had Soualem /OFPPT	Création	Casablanca-Settat/Had Soualem	Industrie
56	IFMTL-Nouaceur / DFP	Création	Casablanca-Settat/Nouaceur	Transport/Logistique
76	(IFMBP-Casablanca / M. Agriculture	Création	Casablanca-Settat/Casablanca	Boulangerie/Pâtisserie
79	CFME-Bellota / M. Agriculture	Création	TTH/Ouezzane	Agriculture - Elevage
2	IAT-Fès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Fès	Artisanat
3	IAT-Meknès / D. Artisanat	Extension /Reconversion	Fès-Meknès / Meknès	Artisanat
71	ITHT-Tanger / D. Tourisme	Extension /Reconversion	TTH/Tanger	Hôtellerie/Tourisme
28	ISB-Casablanca/OFPPT	Extension /Reconversion	Casablanca-Settat/Casablanca	BTP
72-1	ISTAHT Ouarzazate / D. Tourisme	Extension/Reconversion	Darâa - Tafilalet / Ouarzazate	Hôtellerie/Tourisme
48	ISMLA-Nouaceur /OFPPT	Extension/Reconversion	Casablanca-Settat/Nouaceur	Industrie/Aéronautique
15 Projets		9 créations 6 Extensions/Reconversion	6 régions	9 secteurs

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés à l'institut de formation ci-après :

- Institut Spécialisé du Bâtiment de Casablanca (ISB Casablanca), CFP 28.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cet appel d'offres rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques » pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

Le présent appel d'offres est constitué de 02 lots répartis comme suit :



- Lot 18 : Equipements de laboratoire
- Lot 19 : Engins de BTP

L'offre concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

En cas de besoin d'autres prestations de fourniture d'équipements peuvent être demandées par MCA-Morocco. Ces prestations feront l'objet d'un avenant à conclure avec l'un des fournisseurs retenus dans le cadre de cet appel d'offres avec la priorité donnée au fournisseur spécialisé dans le secteur desdits équipements.

Les fournisseurs concernés seront invités à présenter des offres techniques et financières à MCA-Morocco. Le fournisseur ayant présenté l'offre la moins disante sera invité aux négociations pour arrêter le montant définitif de l'avenant.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet du présent appel d'offres devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogique, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts ;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Partie logicielle

Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés.

3. Inventaire des équipements

- Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié (la liste des équipements concernés sera arrêtée dans la réunion de démarrage), le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante cité au point 2 de l'article 8.
- Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds, d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot 18: Equipements de laboratoire

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
1	Etuve électrique	- Volume 250 l minimum - Dimensions intérieures LxHxP en cm : 50x70x75 ± 10 % - Tension 220V– 50 Hz - Puissance 2000W minimum - Température à 200°C ±5°C - Ventilation forcée - Intérieur en inox	2
2	Thermomètre	- Plage de –30° à 50°C - Type mural	4
3	Bacs en aluminium	- Dimensions en mm (L = 300 ; l = 230 ; H= 60) ± 5 % - Avec deux anses mobiles	24

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
4	Cône d'Abrams	<ul style="list-style-type: none"> - En inox - Cône normalisé - Plaque d'appui en acier dim. 480×410×3 mm avec poignées - Système à potence avec réglet pour lecture directe ü Fixation rapide du cône sur la plaque au moyen de 2 pattes pivotantes ü Tige de piquage (diamètre 16 mm et L 600mm) ü Entonnoir de remplissage 	6
5	Aiguille vibrante	<ul style="list-style-type: none"> - En inox - Cône normalisé - Plaque d'appui en acier dim. 480×410×3 mm avec poignées - Système à potence avec réglet pour lecture directe - Fixation rapide du cône sur la plaque au moyen de 2 pattes pivotantes - Tige de piquage (diamètre 16 mm et L 600mm) - Entonnoir de remplissage 	4
6	Moules cylindriques	<ul style="list-style-type: none"> - En acier avec support - Ouverture rapide - Dimensions diamètre : 16 cm et H : 32 cm Ouverture rapide à levier 	30
7	Presse à béton (compression)	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti à haute rigidité - Distance entre deux plateaux 340 mm - Capacité 1500 KN - Alimentation 220V/380V - Puissance 750W minimum - Course de piston 60 mm environ - Groupe de pompage électrique avec vanne de réglage sensible - Protection transparente en avant et arrière - Dispositif pour essai de fendage - Pour éprouvettes diamètre 16cm, H 32 cm - Baguettes en bois normalisées 	2
8	Scléromètre à béton	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance minimum de 10 à 70 N / mm² 	2
9	Malaxeur à béton (labo)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobile : ensemble tractable monté sur 2 roues - Capacité 120 litres minimum - Cuve fixe avec trappe de vidange - Alimentation 380 V - Puissance 3000 W +/-25% 	2

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
10	Pycnomètre en verre	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 1000ml minimum - Avec graduation - Conique - Pour sable et gravier 	6
11	Jeu de tamis	<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions diamètre 315mm ; Hauteur 77mm - Acier inox - Avec fond et couvercles - Mailles :0.080-0.16-0.315-0.63-1.25-1.600-2.000-2.500-3.150-4.000-5.000-6.300-8.000-10.000-12.5-14 -16- 20 –25 –31.5 –40 –50 –63 –80 –100- mailles en mm 	4
12	Appareillage pour équivalent de sable	<ul style="list-style-type: none"> - 6 éprouvettes d'E.S à deux graduations à 100 et 380 mm - 6 bouchons pour éprouvette - 6 récipients de 200 cc - Tube laveur pour ES embout visé - Bouteille en plastique de 5l minimum - Bouchon pour siphon - Piston taré - Règle en inox 500 mm minimum - 1 cuillère inox - Spatule - Main écope en aluminium 325 ml \pm 5 %, - Solution concentrée de 1 l minimum - Entonnoir en plastique D 80mm \pm 5 %, - Goupillon longueur 500 mm \pm 5 %, 	4
13	Récipient de mesure masse volumique	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 5l - En fonte d'aluminium - Règle à araser 300 mm +/-10% - Main écope 260x140mm +/-10% 	6
14	Machine los Angeles	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation de 220V- 50 Hz - Puissance 740 W - Cabinet d'insonorisation - Système de sécurité électrique - Jeu de 12 boulets - Plateau à recueillir les matériaux - Vitesse du moteur est de 30 / 33 tr / min environ 	2

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
15	Appareillage bleu de méthylène	<ul style="list-style-type: none"> - Agitateur à ailette vitesse de 400 à 600 tr / min minimum avec statif - Hélice diam 70mm \pm 10 %, - Burette de 50 ml à 0.1 ml avec statif et accessoires - 3 paquets de 100 filtres minimum sans cendres diam 90 mm \pm 10%, - Baguette en verre diam 8/300 mm - Becher de 2800 ml minimum - Bac carré de 150 x 150 mm \pm 10 %, - 500 g minimum de Kaolinite séchée - Bleu de méthylène 100 g - Tamis de diamètre 150 mm, et mailles # 0.08 – 0.5 	2
16	Prisomètre manuel (Appareil de Vicat)	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti de mesure avec échelle graduée - Tige verticale graduée - Sonde de consistance de diam 10mm +/-10% - Aiguille de début de prise de diam 1.13mm minimum - Aiguille de fin de prise - Plaque en verre de diamètre 120 mm - Moule tronconique - Thermomètre gradué -10° à +50°C à 1°C 	2
17	Appareillage de surfaçage	<ul style="list-style-type: none"> - Pour éprouvettes cylindriques de béton diamètre 16 cm ; Hauteur 32cm - Pince pour éprouvettes diamètre 16 cm - Pot chauffant puissance 1200W +/-35% - Alimentation de 220V - Louche en acier inox - Équerre verticale de surfaçage 	2

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
18	Matériels divers	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Bassines en plastique de 5L minimum - 10 Bassines en plastique de 10L minimum - 5 Eprouvettes en plexiglas 500 cc - 5 Eprouvettes en plexiglas 1000 cc - 5 Bacs en tôle galvanisé 600×600×80mm +/- 10% - 10 Truelles lisseuses pour maçon de 180 mm - 10 Langues de chat L= 160 mm +/- 10% - 5 Mains écopés en AL fond rond - 5 Mains écopés en AL fond plat - 50 sacs en plastique 25/45 épais - 50 Sacs en plastique 40/70 épais - 5 Seaux en caoutchouc noir 10 L - 15 brosses métalliques - 2 pelles - 2 Pissettes en plastique capacité 500 ml - 15 Gants de protection anti-chaueur - 1 pied à coulisse mécanique capacité 500 mm Bec 90 lecture 0.02 - 1 pied à coulisse digital capacité 500 mm Bec 90 lecture 0,02 mm - 5 pinceaux à mastic largeur 50 mm +/- 10% - 3 pelles de prélèvement longueur 160 mm +/- 10% 	2
19	Tamiseuse électrique pour tamis de diamètre 315	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation : 220V - 50Hz - Dimension : 400×400×1400mm - Poids :35 kg - Mouvement circulaire et vertical - Variateur de fréquence de vibration pour une meilleure efficacité - Minuterie incorporée - Hauteur des colonnes permettant 8 tamis au minimum de diamètre 315mm et Hauteur de 77 mm - Avec fond et couvercle 	2
20	Appareil de casa grande motorisé	<p>Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support en bakélite - Coupelle lisse - Moteur électrique (220 v - 50 Hz) assurant une cadence de 120 cps/min - Compteur de coups avec mémoire - Outil à rainurer 	6
21	Appareil pour la détermination de la limite de plasticité	<ul style="list-style-type: none"> - Plaque en verre, 30×30 cm - Rouleau diamètre 3 mm l = 10 cm en acier 	6

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
22	Proctor normal et dame de compactage	<p>Equipement PROCTOR conforme à la norme européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moule PROCTOR : - En acier - Livré avec corps du moule, base et collerette - Diamètre 100 mm +/- 1 mm - Hauteur : 120 mm +/- 1 mm - Poids : 5 kg - Dame de compactage standard 2,5 kg : - En acier - Diamètre de la dame : 50 mm +/- 0,5 mm - Hauteur de chute : 305 mm +/- 3 mm - Poids de la dame : 2,5 kg +/- 0,02 g 	6
23	Proctor modifié et dame de compactage	<p>Equipement PROCTOR conforme à la norme européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moule PROCTOR modifié : - En acier - Livré avec corps du moule, base et collerette - Diamètre 150 mm +/- 1 mm - Hauteur : 120 mm +/- 1 mm - Disque d'espacement - Poids : 9 kg - Dame de compactage modifiée 4,5 kg : - En acier - Diamètre de la dame : 50 mm +/- 0,5 mm - Hauteur de chute : 457 mm +/- 3 mm - Poids de la dame : 4,5 kg +/- 0,04 g 	6
24	Machine à secouer les éprouvettes équivalent sable	<p>Machine électrique à secouer les éprouvettes d'équivalent de sable avec capot de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agitation de 90 cycles en 30 secondes - Amplitude de mouvement 20 cm - Minuterie réglable intégrée - Arrêt automatique en fin de cycle - Système d'accroche rapide de l'éprouvette - Carter de protection avec fenêtre en plexiglas et système de sécurité conforme aux normes de sécurité en vigueur - Alimentation : 230 V 50 Hz monophasée - Dimensions : 700x350x420mm environ - Poids : 30 Kg environ 	2

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
25	Densitomètre à membrane	<p>Le corps de l'appareil est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cylindre de volume minimal 3000 cm³, doté d'une embase - 15 membranes souples, étanches, amovibles, en latex - Un piston muni d'une tige graduée équipé d'un index permettant la mesure du volume en cm³, et d'une poignée - Un piège à bulle généralement situé en haut de la tige graduée - Un système de purge - Un dispositif de contrôle de la pression appliquée 	4
26	Œdomètre	<ul style="list-style-type: none"> - Appareil rigidement construit de bâti d'alliage d'aluminium. - Le faisceau fournit 3 rapports de chargement. - La plateforme de cellule acceptera des cellules jusqu'à 100cm². - Avec accessoires : Mesure de cadran, cellule de consolidation, poids et banc 	4
27	Boite de cisaillement	<ul style="list-style-type: none"> - Pour essais de cisaillement direct. - Affichage de vitesse et de déplacement avec résolution de 0.0001mm. - Vitesse de cisaillement entre 0.0001 et 3mm/min. - Effort maxi de cisaillement : 5000 N possibles sur la gamme de vitesse entière. - Possibilité de charge verticale directe, et également avec un bras de levier. - Doté de dispositifs de sécurité sur le déplacement et les systèmes de charge. - Chargement vertical max : 500N. - Chargement vertical avec levier - Utilisation manuelle possible - Alimentation : 220V, monophasé, 50Hz, 1,5Kw min. 	4

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
28	Appareil pour la détermination de la limite de liquidité avec le pénétromètre à cône	<ul style="list-style-type: none"> - Base en aluminium - Colonne - Dispositif mécanique manuel à ressort - Cône en acier inox avec angle au sommet de 30° - Une génératrice de longueur 35 mm - Comparateur de 25 mm/0,01 mm inverse - Godet de pénétration normalisé de diamètre 0,55 hauteur 0,55 mm - Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> - Minuterie de 5 secondes +/- 1 seconde - Cône de rechange VJT/0808CO - Godet de pénétration de rechange VJT/0808CU 	2
29	Presse CBR motorisé, capacité 50 KN, 7mm/min	<ul style="list-style-type: none"> - Munie d'un cadre rigide à deux colonnes et d'un pont supérieur à rotule en hauteur moyennant des barres filetées. Actionnée par un motoréducteur à vitesse constante à 1,27 mm/min avec double fin de trajet pour l'arrêt automatique du plateau inférieur - Capacité maximale : 50 KN - Vitesse de test : 1,27 mm/min - Ouverture maximale : 320 mm - Réglage du pont supérieur : 460 mm - Ouverture horizontale : 270 mm - Trajet du plateau inférieur : 100 mm - Alimentation : 220-240 V 50 Hz - Dimensions en mm : 560×380×1480 - Poids : 100 Kg environ 	2
Total			150,00

Lot 19: Engins de BTP

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
1	MINI PELTTEUSE	<p>MINI PELTTEUSE Poids à vide : 420 kgs Longueur totale : 2 500 mm Largeur de voie : 720 mm Hauteur totale : 1 700 mm Capacité d'arrachement : 1,2 T Profondeur de creusée (max.) : 950 mm</p> <p>Tourelle Angle de rotation : 360° (joint tournant) Stabilisateurs (pieds d'éléphants) inclus</p> <p>Bras Bras déportable manuellement - articulation : - 55° / + 55° Hauteur de cavage : 1 600 mm Hauteur maximale (à partir du sol) : 1 700 mm Longueur maximale (du châssis) : 1 800 mm Bras renforcé</p> <p>Moteur Moteur standard 9 CV essence (type Excalibur) Moteur avec démarreur électrique et batterie Puissance : 6,6 kW Cylindrée : 270 cc Consommation (100% de charge) : 2,5 l/h Capacité du réservoir de carburant : 6 l</p> <p>Système hydraulique Commandes hydrauliques frontales Pompe hydraulique : 3,2 pompe double à engrenages Distributeur hydraulique professionnel - pression de fonctionnement : 140 bars Débit : 3 600 tr/min (13,3L/min) Moteur de traction : 200cc orbital Capacité du réservoir hydraulique : 20 l Chenilles d'origine : 150x72x31</p>	1,00

Item	Désignation	Description	Quantité ISB Casablanca
2	Mini dumper sur pneus électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Charge utile en kg 1.500 • Poids de transport max. kg 1.950 • Poids opérationnel max. kg 3.525 • Volume du godet à ras l 650 • Volume du godet en dôme l 800 • Volume du godet volume d'eau l 420 <p>Caractéristiques du moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance du moteur selon norme ISO 3046/1 kW 9 • Moteur de levage - puissance kW 9 • Régime du moteur 1/min 2500 • Moteur de translation - puissance kW 6,5 • Régime du moteur 1/min 6000 • Vitesse de déplacement max. km/h 14 • Angle d'oscillation ° 15 • Rayon de braquage mm 3.650 • L x l x H mm 3.300 x 1.322 x 2.550 • Pompe de direction pompe à engrenages pompe à engrenages • Rendement l/min 10 • Pression de service bar 140 • Pompe de travail pompe à engrenages pompe à engrenages • Rendement l/min 16,8 • Pression de service bar 175 • Niveau sonore (LwA) dB(A) 86,2 • Niveau de pression acoustique LpA indiqué Kabine dB(A) 58 <p>Batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de batterie 48 V 3 TCSV 300 • Poids de la batterie (± 5 %) kg 470 • Capacité nominale K5 Ah 300 • Temps de chargement h 8 • Durée de marche min. h 3,5 • Durée de marche max. h 6,5 • Batterie V 	1,00
Total			2,00

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur.
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
- 8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON :** Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
 - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.



15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4^{ème} étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois], [insérer l'année]** avec l'**Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette



garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants :
[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque

Pour le Fournisseur

Signature

En qualité de :

Date :

Signature

En qualité de :

Date :



ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 28	ISB Casablanca	Casablanca



ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut)

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de la demande de devis n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco :
.....
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire :
.....

Tableau des équipements technico-pédagogiques livrés

Fait à, le :

***Cachet et signature du Fournisseur
du***

Cachet et signature

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire



Annexe 3 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]

Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]

Date: [insérer la date]

Garantie d'Offre N° : _____

Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [insérer le jour, le mois et l'année] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [insérer le nom des Services] en réponse à l'Appel d'Offres N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [insérer les dates de la durée de validité de l'Offre] qu'il a indiquée dans son Formulaire de soumission de l'Offre, sauf indications contraires à la Clause 21.2 des IS ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre, conformément aux dispositions de la Clause 32 ; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :
 - fournir la Garantie d'exécution, conformément aux dispositions de la Clause 18 des CGC comme indiqué à la Clause 44 des IS, ou
 - d'exécuter le Contrat, conformément aux dispositions de la Clause 43 des IS.

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire et de la Garantie d'exécution vous ayant été accordée sur instruction du Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et a fourni



la Garantie d'exécution requise ; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : **[indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par:

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date]